



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/2000/P/L.13/Add.1
19 juillet 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2000
18-20 septembre 2000
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS**

VIET NAM

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays soumise au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2000 contient la recommandation finale concernant le programme de pays pour l'approbation du Conseil.

La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver, au titre du programme du Viet Nam et pour la période 2001 à 2005, un prélèvement de 20 324 000 dollars tirés sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 50 000 000 dollars sur les autres ressources, sous réserve de versements de contribution à des fins spéciales.

* E/ICEF/2000/14.

** La note de pays originale n'a indiqué que les chiffres indicatifs pour la coopération estimative au programme. Les chiffres indiqués dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non dépensées au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 1999. Ces chiffres figureront dans le résumé des recommandations concernant les programmes à financer par prélèvement sur les ressources ordinaires et sur d'autres programmes de ressources (E/ICEF/2000/P/L.27).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES	1 - 2	3
COOPÉRATION AU PROGRAMMES, 1996-2000	3 - 12	3
ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	13	6
ÉLABORATION DU PROGRAMME DE PAYS	14 - 15	6
OBJECTIFS ET STRATÉGIES DU PROGRAMME DE PAYS	16 - 17	6
SITUATION PAR RAPPORT AUX PRIORITÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES..	18 - 20	7
STRATÉGIE DU PROGRAMME	21 - 31	9
COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	32 - 35	13
SURVEILLANCE ET ÉVALUATION	36 - 40	13
COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES	41 - 44	14
GESTION DU PROGRAMME	45 - 47	15

SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. L'analyse de la situation des enfants et des femmes reste essentiellement la même que celle décrite dans la note de pays soumise au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000 (E/ICEF/2000/P/L.13). Les principales contraintes qui empêchent les femmes et les enfants d'exercer leurs droits sont les suivantes :

a) Les familles et les communautés sont incapables d'assurer la fourniture de soins infantiles et une protection adéquats au niveau des ménages;

b) L'accès économique et géographique à des services sociaux de base de bonne qualité reste difficile, surtout en ce qui concerne les groupes minoritaires ethniques et les autres personnes vivant dans des zones désavantagées;

c) Le cadre politique national permettant de traiter ces problèmes doit être renforcé.

2. À la fin de l'année 1999, la région centrale a subi des orages tropicaux inhabituellement violents, entraînant des destructions généralisées. Quatre à six typhons en moyenne frappent le Viet Nam chaque année, causant des dommages étendus, entraînant des centaines de morts et des millions de dollars de pertes en récoltes et en biens fonciers.

COOPÉRATION AU PROGRAMME, 1996-2000

3. Le programme de coopération pour 1996-2000 (E/ICEF/1995/P/L.20) - associant des programmes locaux et nationaux qui ont pour but de concentrer les services dans 142 districts choisis (sur 542) - a été exécuté dans un environnement caractérisé par une évolution rapide. Grâce au programme, plusieurs objectifs du Programme national d'action en faveur des enfants ont été atteints.

4. Pour stimuler la participation des enfants aux activités de communication, l'UNICEF a contribué à la création de cinq clubs de jeunes reporters dont les membres racontent des histoires sur la radio *Voix du Viet Nam*. Pour la première fois dans l'histoire de ce pays, deux ressortissants bien connus ont été désignés comme ambassadeurs de bonne volonté pour les enfants, à partir du début de l'an 2000. Afin de recueillir des renseignements actualisés sur les donateurs et partenaires potentiels, le bureau de l'UNICEF au Viet Nam a également créé un site web à la fin de 1999.

5. Dans le cadre du programme sanitaire, l'UNICEF, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a soutenu la création d'un service de surveillance axé sur la communauté, instrument qui permet de renforcer la participation collective à la gestion des services de santé primaires intégrés. La mise en oeuvre de ce dernier projet a contribué à améliorer les services de soins de santé et de nutrition primaires dans 32 districts ciblés. Dans les douze districts où ce service a été introduit en janvier 1998, le pourcentage des femmes enceintes bénéficiant d'au moins trois visites prénatales est passé de 43 à 70 % (Étude nationale, janvier 2000). Le Ministère de la Santé a maintenant adopté la composante service de surveillance axé sur la collectivité

/...

comme stratégie nationale pour améliorer le fonctionnement des services de soins de santé et de nutrition primaires et il a demandé à d'autres donateurs d'assurer un soutien pour appliquer cette stratégie dans d'autres districts. L'UNICEF, en collaboration avec l'OMS et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), a continué de soutenir la production locale de vaccins. A l'heure actuelle, 100 % du vaccin contre la tuberculose, 68 % du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos et 60 % de l'anatoxine tétanique sont fabriqués localement. Grâce à un soutien fourni par l'UNICEF, l'OMS et des donateurs bilatéraux, en particulier le Gouvernement du Luxembourg et l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), au programme national élargi de vaccination, l'objectif de vaccination universelle infantile atteint en 1989, a été maintenu et on n'a pas enregistré de nouveau cas de poliomyélite depuis février 1997.

6. Depuis le lancement du programme en 1996, le taux de malnutrition infantile est tombé de 44,9 à 36,7 %. L'UNICEF a soutenu la création de projets pilotes de nutrition à l'échelon communautaire et, en collaboration avec la Banque asiatique de développement (AsDB), l'élaboration d'un plan d'investissement sectoriel pour la nutrition. L'UNICEF a fourni au total 150 millions de comprimés de vitamine A pour les enfants et les mères allaitantes, par le biais des journées nationales de vaccination et de distribution de micronutriments. En 1998, 91 % de tous les enfants et 43,6 % de toutes les mères allaitantes ont reçu des suppléments adéquats de vitamine A (Enquête nationale sur les désordres dus aux carences en iode et sur l'iodation universelle du sel). L'UNICEF et l'OMS ont appuyé les efforts du Gouvernement dans ce domaine et, dès 1999, 87 % de tous les ménages consommaient du sel iodé. Il s'ensuit que les carences en iode ont sensiblement diminué dans la population. L'UNICEF a favorisé l'instauration d'une politique nationale sur la surveillance de l'anémie due aux carences en fer et, à ce jour, a fourni 160 millions de comprimés de folate de fer aux femmes en âge de procréer, ce qui représente une couverture de 20 % des besoins nationaux.

7. L'UNICEF, en collaboration avec la Banque mondiale, le Département pour le développement international (Royaume-Uni), et l'Agence danoise de développement international (DANIDA), a fourni une assistance au programme national "Approvisionnement en eau et assainissement des zones rurales", qui a amélioré l'image du secteur, créé un environnement favorable aux investissements et contribué à renforcer l'engagement du Gouvernement. L'UNICEF a aidé le Gouvernement à installer des services d'adduction d'eau et des installations sanitaires dans les zones rurales des 61 provinces et facilité l'accès de 2 millions de personnes à une eau salubre, grâce à la construction de plus de 50 000 installations d'adduction d'eau, contribuant ainsi à améliorer la santé des enfants dans les zones rurales.

8. Grâce à l'exécution de son programme *égalité des sexes et développement*, l'UNICEF a contribué à l'élaboration du plus grand plan national de microfinancement non officiel qui a permis jusqu'à présent de toucher plus de 65 000 femmes déshéritées des zones rurales. Plus de 95 % des emprunteuses ont accumulé une épargne notable et sont passées au système bancaire officiel après quatre cycles de prêts. La version vietnamienne de la campagne de communication

Savoir pour sauver a été lancée en tant qu'élément du programme et a touché plus de 4 millions de personnes à travers le Viet Nam depuis 1989, contribuant ainsi à modifier de façon positive les comportements dans les familles.

9. Dans le cadre du programme d'éducation, l'UNICEF a fourni une aide pour la formation de 15 000 enseignants pour les minorités ethniques, contribuant ainsi à l'éducation de 250 000 enfants. L'UNICEF a facilité l'inscription des enfants de minorités ethniques dans les écoles primaires et a convaincu le Gouvernement d'augmenter les salaires des enseignants chargés de plusieurs classes dans les zones rurales désavantagées. Ces efforts ont contribué de façon importante à assurer l'enseignement primaire universel dans les zones désavantagées et montagneuses où vivent des minorités ethniques. L'UNICEF a également favorisé le reclassement de 9 000 centres de soins infantiles et de jardins d'enfants et l'amélioration de 7 000 classes à plusieurs niveaux; il a introduit des modules de formation fondés sur la participation et des activités pour les responsables de garderies, de jardins d'enfants et les instituteurs. En outre, dans le cadre du projet sous-régional du Mekong pour la prévention du virus VIH/sida et, en collaboration avec la Croix Rouge nationale, l'UNICEF a aidé le Gouvernement à enseigner aux éducateurs les principes de l'autonomie fonctionnelle. Un millier d'enseignants et 160 compagnons-éducateurs ont été formés à ces méthodes et 15 000 jeunes adolescents ont également bénéficié d'une éducation dans ce domaine.

10. Du fait de l'efficacité des activités de plaidoyer de l'UNICEF, de la *Save the Children Alliance*, du Plan international et de *World Vision*, les questions relatives à la protection de l'enfant considérées comme politiquement sensibles il y a quelques années encore, figurent maintenant en bonne place dans le programme politique du Gouvernement. L'UNICEF a travaillé avec différents partenaires à l'élaboration de projets pilotes pour les enfants qui ont besoin d'une protection spéciale, et a facilité l'élaboration d'une centaine de textes législatifs qui ont permis de mieux harmoniser le cadre législatif national avec la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Grâce au programme en faveur des enfants en situation particulièrement difficile, il a également été possible de mettre au point d'autres stratégies en vue de fournir des services primaires intégrés à quelque 100 000 enfants de minorités ethniques.

11. L'UNICEF a favorisé le processus de décentralisation du Programme national d'action en fournissant aux organismes publics, aux niveaux national et sous-national, une assistance pour l'élaboration de plans locaux d'action en faveur des enfants et pour l'intégration de ces plans dans les programmes socio-économiques locaux de développement. À la fin de 1999, la totalité des 61 provinces avaient mis au point leur propre plan d'action en faveur des enfants. L'UNICEF a également aidé le Gouvernement à améliorer les capacités de surveillance des organismes ministériels chargés des soins et de la protection des enfants, ainsi que de l'éducation, et à définir des indicateurs appropriés pour suivre l'application des deux Conventions. L'organisation de deux enquêtes nationales à indicateurs multiples a renforcé la capacité du Gouvernement à évaluer ses réalisations par rapport au Programme national d'action et à l'application des deux Conventions et à en diffuser les résultats.

12. Néanmoins, quelques objectifs du Programme national d'action ne sont pas encore atteints, particulièrement en ce qui concerne la diminution de la mortalité maternelle, la réduction de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à des moyens sanitaires hygiéniques et l'augmentation des taux de réussite dans l'enseignement primaire. Pour atteindre ces buts, il faut relever un défi particulièrement difficile en ce qui concerne les groupes désavantagés et plus spécialement les minorités ethniques. Le programme s'est heurté également à des difficultés lorsqu'il a fallu traiter quelques problèmes nouveaux liés au VIH/sida, et aux enfants ayant besoin d'une protection particulière.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

13. Les enseignements tirés sont sensiblement les mêmes que ceux décrits dans la note de pays.

ÉLABORATION DU PROGRAMME DE PAYS

14. Le Ministère du Plan et des investissements coordonne la préparation du nouveau programme et les partenaires nationaux et internationaux y participent pleinement, depuis la réunion stratégique de septembre 1999. Des comités sectoriels ont été créés par le Ministère pour l'élaboration des différents éléments du programme. L'examen définitif du nouveau programme aura lieu en septembre 2000.

15. La préparation du nouveau programme de pays a également été guidée par le nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2000-2005, pour le Viet Nam. Dans le cadre de ce processus de préparation, l'UNICEF a assuré la présidence conjointe du Groupe de travail sur les besoins fondamentaux de l'humanité avec l'OMS et a participé à d'autres groupes de travail sur la gestion, l'environnement et le développement rural. Aux termes du nouveau Plan-cadre, les partenaires des Nations Unies harmoniseront leurs programmes de pays avec le cycle de planification quinquennal national commençant en 2001.

OBJECTIFS ET STRATÉGIES DU PROGRAMME DE PAYS

16. Le Programme de pays vise essentiellement à seconder les efforts nationaux concernant la promotion des droits des enfants et des femmes comme exposés dans les deux Conventions, en réduisant la mortalité infantile des moins de cinq ans et celle des mères, la malnutrition infantile, et en s'efforçant d'accroître le bien-être des enfants et des femmes les plus défavorisés. En particulier, le programme de pays permettra d'atteindre les objectifs suivants (qui doivent être quantifiés conformément aux objectifs nationaux exposés dans le Plan-cadre devant être adopté en septembre 2000), à savoir : a) abaisser les taux de mortalité maternelle, infantile et celle des enfants de moins de cinq ans; b) réduire l'incidence de la malnutrition protéino-calorique et des carences en micronutriments chez les enfants de moins de cinq ans; c) augmenter la proportion de la population totale ayant accès à l'eau potable et à des latrines hygiéniques, notamment dans les zones rurales; d) veiller à ce que les enfants de trois à six ans aient accès de bonne heure à des services satisfaisants de soins infantiles et à des jardins d'enfants et que les enfants de moins de 12 ans puissent entrer à l'école primaire et y terminer le cycle d'enseignement; e)

/...

donner la possibilité d'assurer le développement culturel, spirituel et ludique des enfants et leur permettre d'acquérir certaines qualifications pour mener une vie saine et enfin organiser des campagnes de prévention du VIH/sida pour les adolescents jusqu'à 18 ans; et f) veiller particulièrement sur les enfants ayant besoin d'une protection spéciale.

17. L'UNICEF contribuera directement à la poursuite de ces objectifs dans les districts ciblés grâce à l'exécution coordonnée des activités de ses projets sectoriels. Cet objectif sera atteint à l'échelle nationale grâce au plaidoyer et au soutien accordés pour choisir les politiques nationales et aux ressources d'autres partenaires.

SITUATION PAR RAPPORT AUX PRIORITÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES

18. Les objectifs et la stratégie du programme de pays prennent en compte les priorités globales de l'UNICEF exposées dans le Plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (E/ICEF/1998/13 et Corr.1) et prévoient des actions prioritaires en faveur des enfants. En conséquence, une attention spéciale est consacrée aux soins aux nourrissons, à l'enseignement de base, à la santé maternelle et à la santé des adolescents et à leur développement. Le programme de pays a également été formulé, conformément aux principaux objectifs du plan cadre visant à "sauvegarder les droits du peuple vietnamien à mener une vie libérée de la pauvreté" et à "créer des occasions d'assurer l'équité et de réduire la vulnérabilité".

19. Les priorités du programme reflètent les recommandations contenues dans l'analyse de situation réalisée à partir du bilan commun de pays pour 1999, établi par les Nations Unies, et d'autres examens sectoriels, notamment l'Examen sectoriel sur la santé (1999), l'Évaluation de l'enseignement pour tous au Viet Nam (1999), et la Conférence sur l'Initiative 20/20, tenue à Hanoi en octobre 1998. Le deuxième rapport périodique sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant (1993-1998) a été présenté au Comité des droits de l'enfant, en décembre 1999 et, bien que les observations finales du Comité n'aient pas encore été reçues, les recommandations contenues dans le rapport ont été prises en compte pour la préparation du nouveau programme.

COOPÉRATION AU PROGRAMME RECOMMANDÉE 2001-2005

Ressources ordinaires : \$ 20 324 000
 Autres ressources : \$ 50 000 000

Coopération recommandée au programme ^{a/}
 (en milliers de dollars des États-Unis)

	<u>Ressources ordinaires</u>	<u>Autres ressources</u>	<u>Total</u>
Communication	1 806	2 000	3 806
Santé et nutrition	5 570	15 000	20 570
Approvisionnement en eau et assainissement des zones rurales	3 207	14 750	17 957
Éducation de base	3 589	9 500	13 089
Promotion des droits et protection de l'enfant	2 707	7 750	10 457
Planification, surveillance et évaluation	1 899	1 000	2 899
Coûts intersectoriels	1 546	-	1 546
Total	20 324	50 000	70 324

^{a/} La ventilation des dépenses annuelles estimées figure au Tableau 3.

20. Le programme de pays incorpore aussi les priorités proposées dans le "Plan national de développement socio-économique 2001-2010", qui met l'accent sur quatre piliers stratégiques, à savoir : croissance économique durable; stabilité; équité; et développement axé sur l'individu. En outre, la stratégie et l'impact géographique du programme de pays sont inspirés du Programme du Gouvernement pour l'allégement de la pauvreté dans les 1.000 communes les plus pauvres, qui fournit des stratégies et fixe les priorités géographiques pour l'assistance officielle au développement.

STRATÉGIE DU PROGRAMME

21. La stratégie générale du programme, les objectifs principaux et les solutions retenues pour les programmes sectoriels demeurent essentiellement les mêmes que ceux décrits dans la note de pays.

22. Le programme de pays est divisé en six grands programmes sectoriels, comprenant un ensemble de 12 projets traitant les obstacles les plus sérieux qui empêchent les femmes et les enfants du Viet Nam d'exercer leurs droits. Les domaines particulièrement complexes, tels que la malnutrition, le VIH/sida et les soins à donner au jeune enfant pour sa survie, sa croissance et son développement, feront l'objet d'un traitement intégré et intersectoriel dont la gestion à l'intérieur de l'UNICEF sera assurée au niveau du coordonnateur du programme ou de son représentant. Les principaux volets du programme liés à la malnutrition et aux soins à donner au jeune enfant seront abordés dans le cadre du programme pour le développement des jeunes enfants, pour assurer leur survie et leur croissance, et les éléments éducation sanitaire et nutritionnelle pour les projets concernant l'évolution des comportements avec les programmes relatifs à l'éducation de base, à la santé et à la nutrition. Le volet VIH/sida relèvera des programmes éducation (vie saine et éducation à l'autonomie fonctionnelle), santé et nutrition (renforcement des services assurant au niveau communautaire les soins de santé primaires et la nutrition), communication et promotion des droits et protection de l'enfant.

23. Le programme *communication* contiendra un projet - communication et plaidoyer pour les droits de l'enfant - qui abordera l'absence actuelle de sensibilisation et de compréhension à l'égard des droits des femmes et des enfants. Des alliances et une large gamme de méthodes de communication serviront à favoriser un environnement capable d'exercer une influence positive sur la législation et l'opinion publique, mobilisant ainsi des ressources pour les enfants. Pour encourager l'évolution des comportements, un soutien sera également fourni à d'autres programmes sectoriels dans leur interaction avec les médias, les organisations, les communautés et les enfants eux-mêmes.

24. Le programme *santé et nutrition* complétera les efforts des donateurs et du Gouvernement, axés sur la mise en oeuvre d'une stratégie nationale de la santé et sur les recommandations contenues dans l'Examen sectoriel sur la santé (1999). Pendant que les efforts du Gouvernement et des grands donateurs bilatéraux porteront essentiellement sur la qualité des soins au niveau central, ledit programme, avec ceux favorisés par la Commission européenne, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, se concentreront sur la composante soins primaires de santé et nutrition, particulièrement dans les zones désavantagées. Le programme contiendra trois projets :

a) Le projet portant sur l'éducation en matière de santé et de nutrition pour obtenir une évolution des comportements contribuera à la mise en oeuvre de la stratégie adoptée pour le nouveau programme de pays sur la composante soins au jeune enfant pour assurer sa survie, sa croissance et son développement aux niveaux des ménages et de la communauté. Il améliorera la capacité des agents sanitaires des villages, des organisations et des communautés à fournir des renseignements, un enseignement et des moyens de communication aux familles pour encourager celles-ci à appliquer les 12 pratiques recommandées pour assurer aux

enfants des soins primaires et la nutrition. Ces pratiques portent notamment sur l'allaitement maternel, la consommation adéquate de micronutriments, les aliments complémentaires, l'hygiène, la prévention du paludisme, et les solutions appropriées aux besoins de santé des femmes en matière de santé génésique, ainsi que la prévention des lésions;

b) Le projet de renforcement des services de soins primaires et de nutrition à l'échelon de la communauté contribuera à intensifier la participation de la communauté à la gestion et au financement des services sanitaires, ce qui permettra d'améliorer la couverture, la qualité et la durabilité des services intégrés de santé maternelle et infantile. Ce projet s'intéressera particulièrement aux composantes : Programme élargi de vaccination, gestion intégrée des maladies infantiles, soins prénatals, maternité sans risque et soins d'obstétrique dans certaines zones choisies, prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant, y compris les essais volontaires, les conseils et les soins;

c) Le projet de promotion des politiques santé et nutrition favorisera la formulation de politiques nationales pour la santé et la nutrition, y compris l'introduction de nouveaux vaccins et de seringues jetables dans le plan national de vaccination et la révision de la législation sur l'iodation du sel et la promotion de l'allaitement maternel.

25. Le programme sur *l'approvisionnement en eau dans les zones rurales et l'assainissement de l'environnement* sera mis en oeuvre dans le cadre du programme national pour le secteur. Il complétera les activités des principaux donateurs bilatéraux, qui portent essentiellement sur les zones urbaines, en ciblant les zones désavantagées, lointaines et déshéritées, en donnant satisfaction aux besoins essentiels dans le secteur et en fournissant des modèles pour l'alimentation en eau des zones rurales, qui pourra être assurée grâce au soutien d'autres donateurs, tels que la Banque mondiale et l'Agence australienne de développement international. Le programme sera composé de deux projets :

a) Le projet d'approvisionnement en eau des zones rurales portera essentiellement sur l'introduction, la promotion et la construction d'installations appropriées de fourniture d'eau. Il mettra l'accent sur la participation de la communauté grâce à la promotion de techniques à bon marché et respectueuses de l'environnement, la bonne qualité et la durabilité de l'approvisionnement en eau salubre;

b) Le projet d'assainissement de l'environnement portera sur la construction de latrines hygiéniques et la promotion de pratiques d'hygiène au niveau des ménages et de la collectivité.

26. Au niveau national et politique, les deux projets mettront l'accent sur la création de capacités et les activités de plaidoyer pour créer un environnement porteur, capable de soutenir l'exécution des projets et d'encourager l'application des nouvelles stratégies, décrites dans la stratégie nationale.

27. Le programme d'*Éducation de base* favorisera l'approche stratégique nationale pour l'enseignement primaire universel, en accordant la priorité aux

collectivités dans les districts désavantagés, éloignés et déshérités. Le programme élaborera des modèles pour créer des services efficaces d'enseignement primaire destinés aux enfants, y compris l'installation de services de soins aux enfants, qui seront développés avec l'assistance des principaux donateurs du secteur, notamment la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. Le programme examinera en particulier le problème actuel des faibles taux d'enseignement et d'achèvement des cycles d'enseignement primaire. Le programme contient trois projets :

a) Le projet portant sur les soins à donner à un jeune enfant pour assurer sa survie, sa croissance et son développement est un élément important de la stratégie adoptée par le nouveau programme de pays pour la composante soins à donner au jeune enfant pour assurer sa survie, sa croissance et son développement. Ce projet ouvrira aux donneurs de soins et aux parents déshérités d'enfants âgés de 0 à trois ans l'accès à des activités génératrices de revenus et éducatives qui leur permettront de mieux utiliser leurs connaissances et leurs compétences. Le projet favorisera la création de garderies et de jardins d'enfants pour les trois à six ans, peu coûteux et axés sur la communauté, en mettant l'accent sur l'éveil précoce et le développement psychosocial et cognitif, ainsi que sur le bilinguisme journalier. Le projet contiendra aussi des mesures visant à renforcer la participation de la communauté et à former des agents chargés d'assurer les soins journaliers, des puériculteurs ou puéricultrices et des surveillants;

b) Le projet d'écoles primaires accueillantes aux enfants contribuera à créer un environnement favorable à l'enfant grâce à la formation d'enseignants, à l'introduction d'un enseignement pragmatique et à l'amélioration des installations scolaires de base à une surveillance renforcée et en encourageant la participation de la communauté à la gestion de l'école;

c) Le projet vie saine et autonomie fonctionnelle vise à améliorer à la fois le contenu et la fourniture de l'enseignement de la santé et de l'autonomie fonctionnelle avec l'introduction de la prévention du VIH/sida pour les enfants et les adolescents et une amélioration des compétences des enseignants et des compagnons-éducateurs. Le projet soutiendra également la création de services de conseils abordables pour les adolescents et aidera à fournir aux parents des informations sur la santé des adolescents, la prévention du VIH/sida et l'abus de substances.

28. Le programme *Promotion des droits et protection de l'enfant* encouragera et soutiendra les efforts que le Gouvernement déploie pour assurer un environnement propice à l'exercice de ces droits dans la société vietnamienne et pour traiter le problème récent des enfants ayant besoin d'une protection particulière. Conformément à l'objectif principal du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'UNICEF axera son soutien sur le renforcement et l'efficacité de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce programme est composé de deux projets :

a) Le projet sur la promotion des droits visera à améliorer les moyens des communautés, des familles et des enfants pour favoriser et surveiller l'application des droits. Le projet aidera également les décideurs à formuler des politiques et des textes législatifs efficaces pour favoriser l'application

des deux Conventions et pour assurer une sensibilisation et une formation aux droits de l'enfant;

b) Le projet sur la protection de l'enfant sera axé sur l'adoption de mesures permettant d'améliorer l'aptitude des familles, des communautés et des responsables de divers secteurs à protéger les enfants de la négligence, des abus et de l'exploitation, par exemple, en mettant en place des réseaux de protection de l'enfant, un soutien pour la création de compétence en matière de travail social et de conseils, et la participation aux initiatives régionales contre le trafic.

29. Le programme *Planification, surveillance et évaluation* complétera les efforts que le Gouvernement déploie pour élaborer des systèmes statistiques fiables et obtenir des données de qualité et ventilées par sexe, qui sont essentielles pour élaborer des politiques adéquates pour les femmes et les enfants. Ce programme contiendra un projet - mise en place de capacités pour la planification, la surveillance et l'évaluation - qui aidera le Gouvernement à renforcer l'efficacité et la qualité de ses programmes d'action en faveur des enfants, et à mettre au point et à définir des indicateurs et autres mécanismes de surveillance pour les deux Conventions. Ce programme fournira également un appui aux composantes surveillance et évaluation de tous les autres programmes sectoriels.

30. Les *Coûts intersectoriels* porteront sur les dépenses relatives au personnel des bureaux nationaux de l'UNICEF et aux coûts administratifs que l'on peut débiter au volet planification et surveillance du programme de pays.

31. Pour disposer de mesures efficaces et fiables en cas d'urgence, l'UNICEF maintiendra ses préparatifs à un niveau permanent satisfaisant de préparation aux urgences. La coordination sera assurée par un groupe des secours d'urgence, qui se rendra immédiatement dans les zones atteintes et gérera et évaluera l'incidence de l'aide d'urgence de l'UNICEF. Ce groupe fonctionnera dans le cadre des activités générales des Nations Unies en cas d'urgences et de catastrophes, sous l'autorité du Service national de gestion des catastrophes.

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

32. Cinq des 12 projets du programme de pays exerceront leurs activités essentiellement dans 66 districts de 24 provinces où la couverture assurée par les services sociaux est faible (projets de zones). Cet aspect contribuera à faciliter la convergence des services annexes, à améliorer la gestion et la surveillance intersectorielles et à réaliser des améliorations plus importantes et plus facilement mesurables sur la situation des femmes et des enfants. Les cinq projets axés sur des zones sont les suivants : approvisionnement des zones rurales en eau (au titre du programme eau et assainissement); renforcement des services de santé primaires et de nutrition à l'échelon de la communauté (au titre du programme santé et nutrition); éducation à la santé et à la nutrition pour obtenir un changement de comportement (sous la rubrique programme santé et nutrition); soins à donner au jeune enfant pour assurer sa survie, sa croissance et son développement (au titre du programme éducation); et écoles primaires accueillantes aux enfants (au titre du programme éducation).

33. Tout en disposant d'un fort élément plaidoyer au niveau national, le projet de protection de l'enfant (au titre du programme promotion des droits et protection de l'enfant), et du projet de l'éducation à une vie saine et à l'autonomie fonctionnelle (au titre du programme éducation de base), sera également mis en oeuvre dans certaines zones où les problèmes posés par les enfants ayant besoin d'une protection spéciale et liés au VIH/sida sont plus graves.

34. Les districts ciblés ont été choisis, conformément aux priorités que le Gouvernement a définies dans son Programme d'allégement de la pauvreté et compte tenu des apports précédents de l'UNICEF au programme pour 1996-2000. Les districts sélectionnés sont au nombre de 38 qui représentent 438 communes (sur 1 000) ciblées dans le Programme d'allégement de la pauvreté du Gouvernement. Les 66 districts étaient déjà tous couverts par le programme de pays 1996-2000.

35. Dans ces 66 districts, cinq districts "sous observation" ont été choisis et ils serviront de témoins pour les interventions en matière de planification, gestion et surveillance intersectorielles. Les innovations réussies mises au point dans ces cinq districts seront ensuite introduites à une plus vaste échelle.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION

36. Un Plan quinquennal intégré de contrôle et d'évaluation servira de cadre aux programmes sectoriels de surveillance et d'évaluation, ainsi qu'au programme de pays en général. Ce plan sera actualisé chaque année à la suite d'un examen des progrès réalisés dans la poursuite des objectifs du programme et du projet. Les plans pour les programmes et projets sectoriels contiennent des objectifs et des indicateurs de réalisation au niveau du programme, ainsi que des objectifs et des indicateurs en matière de résultats et de couverture au niveau des projets.

37. Les résultats des deuxièmes enquêtes à indicateurs multiples, qui seront définitifs d'ici à la fin de l'an 2000, serviront d'indicateurs de base pour les objectifs de programmes et de projets au niveau national. L'enquête initiale complémentaire sera entreprise dans les 66 districts ciblés, pendant la première année (2001) du nouveau programme de pays, afin d'obtenir des renseignements au niveau du district. Une seconde enquête sera entreprise dans ces 66 districts au cours de la dernière année de la période du programme de pays (2005) pour contribuer à l'évaluation du programme.

38. Au niveau de la communauté, les indicateurs liés aux objectifs de projet seront mesurés tous les six mois grâce à une méthode dite des "trois A" (appréciation, analyse et action) qui sera appliquée dans les 66 districts en question, conformément à la méthodologie du suivi au niveau de la collectivité, mise au point par le programme de santé pendant la période 1996-2000. Ces appréciations formeront la base d'un plan annuel d'action pour les enfants dans ces districts et pour les examens de programmes et de projets.

39. Au cours du dernier trimestre de la troisième année du programme de pays (2003), le Gouvernement et l'UNICEF entreprendront un examen à mi-parcours pour évaluer de façon générale les résultats et les contraintes du programme. Cet

examen formera la base de tous les ajustements, mutuellement convenus, des objectifs ou des cibles du programme de pays.

40. Au cours de la dernière année du programme de pays (2005), le Gouvernement et l'UNICEF entreprendront une évaluation générale du programme, en s'inspirant de l'expérience acquise et de l'impact du programme. Cette évaluation générale constituera un des éléments permettant de définir l'orientation de la future coopération UNICEF.

COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

41. Le nouveau programme de pays, en ce qui concerne la coopération, a été élaboré conformément au programme du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2001-2005 pour le Viet Nam, et il vise à compléter les programmes de coopération des autres institutions des Nations Unies participant au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les secteurs spécifiques de coopération et de coordination ont été déterminés spécialement avec l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour la population afin de réaliser la synthèse des efforts visant à atteindre des objectifs communs. Conformément au Plan-cadre, et sous l'égide du Coordonnateur résident des Nations Unies, l'UNICEF informera les autres institutions de l'avancement et de la réalisation de ce plan par le biais d'un examen périodique des programmes.

42. L'UNICEF et le Gouvernement s'efforceront de coordonner leurs activités avec celles des autres institutions et organisations de développement. L'UNICEF continuera de collaborer avec les Organisations non gouvernementales (ONG), particulièrement celles de la *Save the Children Alliance*, et profitent de leur soutien pour la mise en oeuvre des programmes et projets au niveau local. L'UNICEF continuera également de collaborer, par l'intermédiaire de groupes de travail affectés à un thème, avec des donateurs multilatéraux et bilatéraux, particulièrement avec l'Agence suédoise de développement international, l'Agence australienne de développement, la DfID, le Gouvernement des Pays-Bas, DANIDA, la JICA et la Commission européenne.

43. L'UNICEF exploitera les enseignements tirés de ses efforts précédents de collaboration avec des institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et d'autres donateurs bilatéraux en élaborant des modèles pour assurer la survie de l'enfant, sa croissance, son développement et sa protection, modèles qui pourront être reproduits et élargis grâce au soutien fourni par ces institutions. Les représentants seront invités à participer aux examens des programmes et projets et à des missions de contrôle pour améliorer la collaboration, accroître la synergie et éviter le chevauchement des activités des programmes.

44. Afin de recueillir des fonds suffisants pour exécuter les activités du nouveau programme de pays, on accordera une plus grande attention à l'enrôlement et l'intéressement des donateurs traditionnels en leur fournissant des renseignements pertinents et actualisés. De nouvelles sources de financement dans le pays seront également identifiées et de nouveaux donateurs seront enrôlés pour la mise en oeuvre et la surveillance des programmes et des projets.

GESTION DU PROGRAMME

45. Le Viet Nam chargera le Ministère du Plan et des investissements de la planification et de la coordination des activités du programme. Le Ministère assumera également le rôle principal pour ce qui est de mobiliser les fonds nécessaires à l'exécution des programmes et des projets. Le Ministère garantira la coopération des différents ministères, départements, comités et organisations concernés par la mise en oeuvre du nouveau programme de pays, et contribuera à coordonner les diverses activités du programme.

46. Le Ministère du Plan et des investissements a confié la responsabilité de la gestion et de l'exécution des programmes sectoriels aux organismes publics compétents. Ces organismes ministériels, départements, comités et organisations collaboreront avec l'UNICEF à l'élaboration des plans d'action annuels pour chaque programme sectoriel. Les institutions compétentes approuveront ces plans d'action et fourniront au Ministère tous les détails concernant les allocations financières.

47. Le Gouvernement et l'UNICEF entreprendront de concert des examens annuels de toutes les composantes du nouveau programme de pays pendant le dernier trimestre de chaque année civile. Les plans d'action pour l'année suivante seront élaborés sur la base de ces études. D'autres institutions des Nations Unies, organisations internationales, donateurs bilatéraux et ONG participeront également à ces réunions. Afin d'établir les études annuelles, les services ministériels désignés, le Ministère du Plan et des investissements et l'UNICEF rédigeront des études semestrielles et tripartites portant sur la mise en oeuvre du programme de pays pour ce qui est des programmes et des projets sectoriels.
